



Direction de la Voirie et des Déplacements

2026 DVD 64 Actions contribuant à l'apaisement et au partage de l'espace public inscrits dans le Code de la rue et le plan « Paris : priorité Piéton ! » - Subventions aux associations (25 000 euros).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mes chers collègues,

Le rééquilibrage de l'usage de l'espace public en faveur des piétons et des cyclistes, le développement de nouveaux moyens de déplacement, la diminution de l'usage et de la possession de la voiture individuelle..., transforment non seulement le paysage urbain parisien mais l'usage qui en est fait. Ainsi, l'évolution des modalités d'usage de cet espace parisien doit inévitablement s'accompagner d'un apprentissage pour un véritable changement de comportement vers un meilleur partage de l'espace public, le développement du respect mutuel de tous les usagers et le rappel de la nécessité de redoubler de vigilance en faveur des plus vulnérables.

Dans la lignée de la lutte contre la pollution, de la réduction du trafic motorisé au profit des modes de déplacements doux, du déploiement des mobilités actives, de la ville du quart d'heure, le Code de la rue, le plan « Paris : priorité Piéton ! » et le Plan de mise en accessibilité de la voirie et de l'espace public contribuent à cette démarche de partage de l'espace public en redonnant une place centrale aux usagers les plus vulnérables. Ces programmes s'intéressent autant aux déplacements à pied qu'à l'hospitalité des espaces publics et à la diversité des usages. En ce sens, le tissu associatif contribue à la diffusion aux plus proches des usagers des principes et des recommandations de ces trois documents et assure une pratique inclusive du territoire parisien en axant plus particulièrement ses actions au sein des quartiers politiques de la Ville.

1) 60 Millions de Piétons

L'association 60 Millions de Piétons dont le siège social est situé au 22, rue Deparcieux, Maison de la Vie Associative et Citoyenne, Paris 14e, œuvre pour la défense et la sauvegarde des droits du piéton dans tous les domaines notamment lors de l'élaboration des décisions sur les projets d'équipements, d'aménagements de voirie ou de réglementations pouvant les concerner, la promotion des déplacements à pied et de l'accessibilité de l'espace public aux piétons, la promotion ou la réclamation de toute mesure de nature à favoriser directement ou

indirectement le respect de l'affectation des trottoirs à la circulation des piétons, la lutte contre les décisions règlementaires ou individuelles portant atteinte à la sécurité des piétons, notamment sur les emplacements normalement affectés à leur circulation, la participation à la lutte contre l'insécurité routière, dans tous les lieux où les piétons sont concernés, par toute action de formation, d'éducation.

Au titre de 2026, l'association souhaite poursuivre la mise au point d'une grille de la marchabilité sur deux éléments prioritaires : les passages piétons et les aménagements cyclables en relation avec l'accidentologie recensée en 2023, 2024 et 2025 ; elle réalisera des premiers tests de cette grille dans les 10e et 17e arrondissements ; elle élaborera une grille de la marchabilité sur l'objet « trottoir » pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

L'association souhaite également réaliser des formations dédiées à ses correspondants d'arrondissement afin d'être présente dans les comités de mobilités actives.

Enfin, elle envisage de débiter une nouvelle action sur la signalétique piétonne, avec un premier regard sur les plaques de rues et les attentes des piétons en la matière (entretiens avec les habitants, les franciliens et les touristes, et état des lieux).

Montant de la subvention proposée : 4 000 € en projet

2) Association Initiatives Rencontres et Solidarité 10e arrondissement (AIRES 10)

L'association, dont le siège social est implanté au 2 rue Buisson Saint-Louis Paris 10e, encourage et participe au développement de la vie des quartiers du 10e arrondissement de Paris et des quartiers limitrophes, à la communication entre les différentes catégories sociales sous toutes ses formes, à l'éducation populaire, à une solidarité réelle et durable et à la mise en œuvre des moyens pour y parvenir. L'association s'attachera tout particulièrement à favoriser et mettre en œuvre la rencontre entre les générations, les communautés et les classes sociales, l'accès à toutes les activités culturelles ou sportives, la lutte contre les inégalités sociales et toute action concrète en direction des populations en difficulté.

L'objectif général du projet vise à faire de la place du Buisson Saint-Louis un lieu ressource pour le quartier, à animer des temps de rencontres festifs favorisant la rencontre de toutes les habitant.es, à animer des temps de débats et d'échanges favorisant une citoyenneté de proximité pour la transformation sociale, à mobiliser un nouveau partenariat et occuper de nouveaux espaces publics et à impliquer l'ensemble des habitant.es dans l'organisation de ces différents temps.

Au titre de l'année 2026, l'action se déroule sur deux axes :

En premier lieu, un temps de rencontre régulier baptisé « Place au quartier », qui se tiendra un mercredi par mois, centré sur la projection d'un film documentaire. Le thème choisi entre en résonance avec des sujets de préoccupation ou d'actualité du quartier. En complément des films libres de droit, un partenariat entre la Fédération des Centres sociaux et socioculturel de France et la plateforme

Tenk, dédiée à la valorisation et à la diffusion de cinéma documentaire d'auteur, donne accès à cinq films tous les six mois.

En second lieu, un programme de fêtes et de manifestations est décliné sur quatre temps à chaque saison : Place au Printemps, organisé en mars, et visant à se régénérer à l'arrivée du printemps avec des propositions de bar à jus, d'ateliers yoga, de la gymnastique douce, des massages, des ateliers de fabrication de produits ménagers naturels, complétées par l'enregistrement d'une émission de radio avec l'association La Chance pour la diversité dans les médias.

La fête des communs, initiée en 2022, symbolise la maison de quartier comme un commun du quartier. Organisée avec IDL, Voix des Femmes et Dena'ba, elle s'articule autour d'un bal, des ateliers et des temps de débats.

Les portes ouvertes organisées en septembre sont l'occasion de proposer diverses animations (bingo de rue, petit-déjeuner, apéro de quartier...) permettant aux médiateurs d'aller à la rencontre des habitant.es et de favoriser une dynamique partenariale.

Enfin, la fête de la Soupe, organisée en décembre, est une fête de quartier autour de la dégustation de soupes cuisinées par des habitant.es et comportant différents temps et d'espaces d'animation.

Montant de la subvention proposée : 1 000 € en projet

3) Cafézoïde

L'association Cafézoïde, dont le siège social est implanté au 92 bis, quai de la Loire Paris 19^e, a pour but de créer un environnement favorable à l'expression, l'épanouissement de l'enfant, le respect de sa personne, de son histoire, de ses droits, de sa liberté dans l'esprit de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE), adoptée par l'ONU en 1989, en réalisant un café à leur disposition et des Rues aux Enfants.

L'objectif général du projet vise à replacer l'enfant en tant que citoyen (avec des droits et des besoins) et acteur, dans l'espace public, et plus particulièrement dans le cadre des rues aux enfants qui renforcent les liens de voisinage.

En 2026, Cafézoïde souhaite réaliser une grande rue aux enfants au Lucioles en décembre 2026, réaliser les petites rues aux enfants en face du Cafézoïde (Quai de la Loire) sur les rues Jomard et Tandou. Ce travail est effectué en partenariat avec le CAUE, l'association Des Cris Des Villes, le collectif des parents délégués des écoles Emeline et Jomard, les écoles maternelles et élémentaires, ainsi que les collègues de la rue Jomard dans l'objectif d'imaginer l'aménagement des rues aux écoles de demain dotées de signalétique à hauteur d'enfants. Enfin, l'association souhaite participer à l'essor des rues aux enfants dans le 19^e arrondissement et dans Tout Paris dans le cadre des réunions mensuelles associant divers porteurs de projet.

Montant de la subvention proposée : 1 000 € en projet

4) CRL10

L'association CRL10, dont le siège social est situé au 206, quai de Valmy Paris10e, a pour vocation de favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes, de permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture, notamment selon les principes de l'éducation populaire, d'organiser et de promouvoir dans un but pédagogique, social et culturel des activités répondant aux besoins des populations, et d'assurer la gestion des locaux ou établissements socio-éducatifs, existants ou à créer dont l'administration lui a été confiée ou pourrait lui être confiée.

Dans le cadre du projet de quartier Louis-Blanc Aqueduc, la Place Jan-Karski est désormais identifiée comme "Place populaire". Depuis plusieurs années, le collectif Karski est un acteur fédérateur du quartier, à travers l'organisation d'une fête annuelle sur la place mais aussi par l'activité même des entités qui le constitue.

Comme les précédentes éditions, cette 5e édition 2026 de la fête de la Place Jan-Karski vise à répondre à des enjeux partagés par l'ensemble des acteurs du collectif Karski à savoir : renforcer les liens entre acteurs et habitants du quartier, faciliter la participation de personnes et de structures aux activités du collectif, favoriser l'appropriation de la Place à travers de nouveaux imaginaires et proposer un temps festif inclusif et accessible à toutes et tous. Cette fête se tiendra un vendredi juin de 14h à 23h avec au programme diverses actions : activités par des scolaires (dances, flash mob, etc.), activités sur les temps périscolaires (chorale, atelier percussion, etc.), animations et ateliers réalisés par des structures partenaires, des acteurs et des associations de quartiers, une restauration à bas prix, des concerts et un bal populaire.

Montant de la subvention proposée : 1 000 € en projet

5) Home Sweet Mômes

L'association Home Sweet Mômes, dont le siège social est implanté au 9 rue Saint-Bruno – Salle Saint-Bruno Paris 18e, a pour objet d'animer un café sans alcool ni cigarettes, un espace convivial et chaleureux dédié particulièrement aux enfants et à leur entourage familial et social. Ce lieu se veut un espace d'animation pour le partage d'instant privilégiés entre toutes les générations et un lieu de rencontre pour contribuer à la promotion de la mixité sociale.

Le projet porté par l'association porte sur l'animation des rues aux enfants – rues Olympiques. Il s'agit, en premier lieu, de favoriser l'appropriation de l'espace public par l'enfant dans un environnement bienveillant et sécurisant pour faire des espaces collectifs des espaces communs et de liberté, en second lieu, de proposer des animations sportives et culturelles pour faire rayonner l'esprit des jeux olympiques dans les quartiers populaires, et, enfin, de sensibiliser les habitants à l'environnement, de contribuer au respect de leur cadre de vie et d'accompagner les transformations urbaines de leur territoire.

En 2026, le projet, qui s'inscrit dans le 18e arrondissement, et plus particulièrement dans le quartier de la Goutte d'Or, vise à animer la saison culturelle de la rue aux enfants, de la rue Charbonnière à la rue Richomme. Cette

saison propose de nouvelles rencontres, des spectacles inédits et l'exploration de nouveaux espaces du territoire. L'association Home Sweet Mômes organisera également pour la première fois une rue aux enfants dans le quartier de Poissonniers.

Montant de la subvention proposée : 9 000 € en projet

6) La Maison du Canal – Régie de quartier Paris 10

L'association La Maison du Canal – Régie de quartier Paris 10, dont le siège social est implanté au 13-17 rue Louis-Blanc Paris 10e, assure la gestion et le développement de la Régie de Quartier du 10e arrondissement. Elle exerce ses activités conformément aux textes et aux valeurs défendus par le Comité National de Liaison des Régies de Quartier (CNLRQ). Elle adhère à la Charte des Régies de Quartier et au Manifeste des Régies de Quartier.

Elle veille à réunir toutes les conditions pour que la régie ait les moyens et la viabilité d'atteindre trois objectifs principaux : contribuer à tisser et développer les liens sociaux dans les quartiers dans un cadre partenarial ; favoriser la participation des citoyens à la vie de la Cité ; créer des activités, marchandes et non marchandes, supports d'emplois, et favorisant le parcours d'insertion et la formation des habitants les plus en difficulté.

En 2026, le projet porté La Maison du Canal – Régie de quartier Paris 10 s'intitule « Faites place au quartier ! ». L'objectif est d'organiser des animations, repas et fêtes dans les quartiers de la Grange Aux Belles et Place Colonel Fabien. S'adressant à l'ensemble des habitants, avec une attention particulière portée sur les personnes âgées isolées, les familles monoparentales, les jeunes et les personnes en situation de précarité, l'action prévoit de créer et de renforcer une animation inter-associative, des moments de partage, d'échanges et de solidarité.

Montant de la subvention proposée : 1 000 € en projet

7) Rosa-Parks

Rosa Parks est une association dont le siège social est implanté au 219, boulevard Mac Donald Paris 19e et qui a pour objet principal d'animer et de gérer le centre social et culturel situé porte d'Aubervilliers en s'inscrivant dans le mouvement de l'éducation populaire. Son périmètre d'action s'étend de la porte de la Villette à la porte de la Chapelle ainsi que sur les quartiers limitrophes. L'association participe à l'animation locale, favorise les échanges entre générations, les cultures et les milieux sociaux différents ainsi que l'égalité des droits des femmes et des hommes, et aide à construire une identité partagée de ce territoire.

En 2026, l'association souhaite poursuivre son projet autour des rues aux enfants

dans les 18e et 19e arrondissements (quartiers Charles Hermite / Emile Bollaert / Macdonald). Il se décline selon trois objectifs : en premier lieu, offrir une fois par mois un espace d'animation sur l'espace public pour les enfants et les jeunes âgés de 3 à 17 ans sur les quartiers ciblés. En second lieu, faire de l'espace public un espace apaisé de rencontres et d'échanges pour les habitants des quartiers ciblés. En troisième lieu, renforcer le partenariat du centre social et culturel Rosa-Parks sur les quartiers Charles Hermite (18e) et Macdonald (19e).

Ainsi, de mars à décembre 2026, sur la rue Charles-Hermite (18e), artère principale mais dévitalisée du quartier, l'idée est de continuer à s'inscrire dans une dynamisation et une valorisation du quartier en proposant des animations pour les enfants et les adultes. Dans le cadre de la GUSP jeunesse organisée par l'EDL 18e, ce projet complète les actions relancées avec l'ensemble des partenaires du quartier depuis l'année 2016 (fête de quartier, fête de Noël).

Sur le quartier Emile-Bollaert-Macdonald (19e), l'idée est aussi de favoriser la rencontre entre les habitants des deux côtés du boulevard, mais aussi une implication des acteurs économiques locaux. Cette action est également en lien avec le conseil de quartier du 19e ainsi que les associations de quartier intervenant sur le quartier Emile-Bollaert.

Montant de la subvention proposée : 4 000 € en projet

8) Rue de l'Avenir

Depuis 1988, l'association Rue de l'avenir dont le siège social est situé au 22, rue Deparcieux, Maison de la Vie Associative et Citoyenne, Paris 14e, se définit à la fois comme un laboratoire d'idées et un organisme d'éducation populaire qui milite pour des villes plus sûres, plus solidaires et plus agréables à vivre. L'association mène des actions visant d'une part, à faire adopter des mesures de modération de la circulation motorisée et de protection du cadre de vie urbain et d'autre part à favoriser la sécurité des usagers dans leurs déplacements. Elle conduit des actions éducatives et pédagogiques en direction de l'ensemble des usagers de l'espace public et plus particulièrement au bénéfice des plus vulnérables (enfants, jeunes, personnes âgées) en organisant leur participation à divers échanges sur ces thématiques (animation, information, activités diverses).

En 2026, l'association porte le projet intitulé « Pour une approche inclusive et transversale de l'espace public ». Dans le cadre de la campagne Ville apaisée quartiers à vivre il est apparu important, dans la continuité des travaux sur la place de l'enfant en ville, d'appréhender les exclusions que d'autres publics rencontrent en ville et de connaître les mesures utiles et les politiques locales adoptées pour assurer leur sécurité lors de leurs déplacements et faciliter leur autonomie.

Rue de l'Avenir projette de devenir progressivement un acteur d'une meilleure prise en compte des problématiques de l'inclusion dans l'espace public et sur la durée, d'acquérir une compétence collective sur les problématiques liées à l'inclusion dans l'espace public.

Pour atteindre cet objectif, un groupe de travail dédié à l'inclusion dans l'espace

public des aînés, des femmes et des personnes handicapées a été créé par Rue de l'Avenir. La démarche du groupe s'appuiera sur l'observation des usages, l'identification des besoins communs et des attentes consensuelles, ainsi que sur l'analyse des pratiques des acteurs institutionnels et associatifs locaux. Cette démarche pourra également identifier les actions partenariales que Rue de l'Avenir pourrait renforcer dans les rapports entre mobilité et inclusion.

Ce groupe de travail tiendra cinq séances en 2026 et organisera deux visites de sites. Il s'appuiera également sur l'audition d'experts et de représentants de collectivités locales afin de connaître les besoins, les usages et les attentes des différents publics en situation d'exclusion avec un premier temps consacré aux aîné.es, et de prendre connaissance d'exemples de politiques ou de pratiques menées en matière d'inclusivité des aîné.es, des personnes en situation de handicap et des femmes. Enfin, Rue de l'Avenir apportera sa contribution à l'élaboration du Guide de conception inclusive de l'espace public de la Ville de Paris et poursuivra la diffusion auprès de la Ville des comptes rendus, initiatives et documents résultant de la campagne « Ville apaisée quartiers à vivre » ou sur la marche et la place des enfants en ville.

Montant de la subvention proposée : 4 000 € en projet

En conséquence, je vous propose de m'autoriser à attribuer des subventions d'un montant de 25 000 euros en fonctionnement aux huit associations précitées et signer les conventions correspondantes.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris